Envoyé en préfecture le 12/02/2020
Reçu en préfecture le 12/02/2020
Affiché le 12/02/2020
ID : 032-253201842-20200206-ASS_DOB-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

trigone
EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS Assainissement 01 02 20
Séance du 6 février 2020

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
BUDGET ASSAINISSEMENT

Nombre de membres
En exercice : 05
Présents : 04
Représenté : 00
Absents : 01

Date de la convocation
Le 30 janvier 2020

Date de publication
Le 12 FEV. 2020

Le 6 février 2020 à 10 heures, les membres du collège « assainissement » de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY, Président

Présents : M. Francis DUPOUEY, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, MM. Robert FRAIRET Joël MIGNANO,

Représenté : /

Absents : Mme Céline PERES

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président indique que le Débat d'Orientation Budgétaire, formalité substantielle sans caractère décisionnel, constitue la phase préparatoire du Budget Primitif 2020. Il est évoqué les points suivants :

1.1 L'assainissement collectif – Commune de Castéra-Verduzan

Assainissement– Les opérations d'investissement en 2019 - 2020

Opération en cours :
- Fourniture et pose de garde-corps, fourniture et pose de clôture lagunes : 10 000 euros HT
- Projet 2018-2019 – Opération n°2 : Diagnostic schéma assainissement : 50 000 euros HT
- Le raccordement au lotissement a été réalisé en 2019 sur Castéra-Verduzan
  Il est proposé d'amortir ces opérations dès 2020

Financement :
- Un emprunt a été souscrit en décembre 2018 pour le financement de ces opérations – 100 000 euros
- Une subvention de l'Agence de l'Eau a été accordée pour un montant de 19 002 euros pour le schéma d'assainissement collectif sur le secteur de Castéra-Verduzan

Nombre d'abonnés raccordé au réseau d'assainissement collectif : 384 – Volume 2019 : 38 499 m3
Les coûts 2020 : 1.25 euros /m3
- Coût d'exploitation (0,80 euros /m3) + Coût d'investissement (0,20euros /m3) + taxe modernisation réseau 0,25euros /m3
  Les coûts d'exploitation tiennent compte de l'amortissement des investissements en cours et du remboursement du prêt.

Le tarif 2020 identique à celui de 2019 : 1.35euros /m3 (base de 120 m3)
- Forfait annuel : 60 euros + Par variable : 0,60 euros /m3 + Taxe modernisation : 0,25 euros /m3

La tarification proposée permet l'équilibre budgétaire pour 2020 et 2021. Une nouvelle prospective budgétaire sera proposée, suite au rendu du diagnostic du schéma d'assainissement avec la programmation des travaux à réaliser sur la station de traitement, notamment le curage des lagunes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/02/2020
Reçu en préfecture le 12/02/2020
Affiché le 12/02/2020
ID : 032-253201842-20200206-ASS_DOB-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

1.2 L'assainissement non collectif

Lors du Comité Syndical du 8 Décembre 2019, il a été adopté les tarifs à compter du 1er janvier 2020, une modification de l'appel des redevances et un étalement des contrôles sur 10 ans :

1. Une redevance spécifique par installation dans le cadre d'une construction ou réhabilitation : 250 euros (ANC<20EH)
2. Une redevance spécifique par installation dans le cadre de vente immobilière : 150 euros (ANC<20EH)
3. Une redevance annuelle : 25euros (ANC<20EH)

Il a été projeté en séance, l'impact de cette nouvelle tarification sur le budget d'assainissement, avec la nécessité d'étoffer l'équipe en charge des contrôles d'une personne. Cette nouvelle tarification permet l'équilibre budgétaire pour les 5 prochaines années en tenant compte des charges supplémentaires de personnel.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical « assainissement »,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- **De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire au Budget Primitif de l'exercice 2020**

Le Président,
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Jean-Christophe VERGNES

Signature numérique de Jean-Christophe VERGNES
DN : c=FR, l=AUCH CEDEX 09, o=SYNDICAT MIXTE TRIGONE, 2.5.4.97=NTRFR-253201842000049, ou=SYNDICAT MIXTE TRIGONE, ou=0002 253201842000049, ou=DIRECTION, title=DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES, cn=Jean-Christophe VERGNES, serialNumber=0001
Date : 2020.02.12 15:43:24 +01'00'